

Accusé: \_\_\_\_\_

## ORDONNANCE DE SURSIS

1. ne pas troubler l'ordre public et avoir une bonne conduite
2. répondre aux convocations du tribunal
3. se présenter à l'agent de surveillance dans les deux jours ouvrables suivant la date d'aujourd'hui et par la suite, selon les modalités de forme ou de temps fixées par l'agent de surveillance ou son délégué
4. rester dans le ressort du tribunal, sauf permission écrite d'en sortir donnée par le tribunal ou par l'agent de surveillance
5. prévenir l'agent de surveillance de ses changements d'adresse ou de nom et l'aviser rapidement de ses changements d'emploi ou d'occupation

### Renseignements concernant votre adresse

\_\_\_6 de fournir immédiatement au tribunal votre adresse actuelle et votre numéro de téléphone, le cas échéant :

\_\_\_\_\_

### Se présenter à un agent de surveillance

\_\_\_7RG de vous présenter à un agent de surveillance à l'adresse suivante : 2<sup>e</sup> étage, 1942, rue Hamilton, Regina, Saskatchewan, ph. (306) 787-3808 (sans frais au 1-888-586-6363)  en personne  par téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de surveillance ou de son délégué.

\_\_\_7RG2 de vous présenter à un agent de surveillance à l'adresse suivante : 2<sup>e</sup> étage, 1942, rue Hamilton, Regina, Saskatchewan, ph. (306) 787-3808 (sans frais au 1-888-586-6363) dans les deux jours ouvrables après votre remise en liberté et par la suite selon les directives de l'agent de surveillance ou de son délégué.

### Lieu de résidence

\_\_\_8.1 d'habiter à \_\_\_\_\_ et de ne pas changer de logement à moins d'avoir obtenue une approbation écrite de l'agent de surveillance, de son délégué ou du tribunal.

\_\_\_8.2 D'habiter à un lieu approuvé par l'agent de surveillance et de ne pas changer de logement à moins d'avoir obtenue une approbation écrite l'agent de surveillance, de son délégué ou du tribunal.

### Couvre-feu

\_\_\_9.2 pendant les \_\_\_\_\_ suivant immédiatement la date de la présente ordonnance, de rester à l'intérieur de votre logement approuvé de \_\_\_h chaque soir à \_\_\_h le lendemain matin, sauf si vous avez obtenu la permission écrite de vous trouver ailleurs de la part de l'agent de surveillance, de son délégué ou du tribunal et de vous présenter à la demande de l'agent de surveillance, de son délégué ou d'un agent de police s'y présentant pour effectuer un contrôle à l'égard des conditions de logement et de couvre-feu imposés par la présente ordonnance.

- \_\_\_9.4 pendant les \_\_\_\_\_ suivant immédiatement la date de la présente ordonnance, de rester à l'intérieur de votre logement approuvé 24 heures sur 24, sauf si vous avez obtenu la permission écrite de vous trouver ailleurs de la part de l'agent de surveillance, de son délégué ou du tribunal et de vous présenter à la demande de l'agent de surveillance, de son délégué ou d'un agent de police s'y présentant pour effectuer un contrôle à l'égard des conditions de logement et de couvre-feu imposés par la présente ordonnance.
- \_\_\_9.5 de rester à l'intérieur de votre logement approuvé de \_\_\_ h chaque soir à \_\_\_ h le lendemain matin, sauf si la permission écrite préalable de vous trouver ailleurs vous a été accordée par votre agent de surveillance, son délégué, le tribunal ou un membre de la GRC de \_\_\_\_\_ et de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande d'un agent de surveillance, de son délégué ou d'un agent de police effectuant un contrôle à l'égard des conditions de logement et de couvre-feu imposées par la présente ordonnance.

### **Surveillance à distance**

- \_\_\_10.1 de vous inscrire au programme de surveillance à distance et d'observer les règles de ce programme selon les directives de l'agent de surveillance pendant les \_\_\_\_\_ suivant immédiatement la date de la présente ordonnance.
- \_\_\_10.2 de vous inscrire au programme de surveillance à distance et d'observer les règles de ce programme selon les directives de l'agent de surveillance pendant toute la durée de la présente ordonnance.
- \_\_\_11 de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande de l'agent de surveillance, de son délégué ou d'un agent de police et leur permettre d'entrer dans le logement approuvé afin de vérifier le fonctionnement du matériel.

### **Restrictions concernant les déplacements**

- \_\_\_12.1 de ne pas vous trouver à plus de \_\_\_\_\_ km du logement approuvé à moins d'avoir obtenu une permission écrite de l'agent de surveillance ou de son délégué.

### **Abstinence**

- \_\_\_14.1 de ne pas être en possession ou de ne pas consommer d'alcool ou de drogues qui n'ont pas été prescrites pour vous par un médecin et de ne pas entrer ou de ne pas vous trouver dans un lieu, tel qu'un bar ou un magasin de vins et spiritueux, dont l'objet principal est la vente d'alcool.

### **Échantillons d'haleine**

- \_\_\_15 de fournir des échantillons d'haleine convenables aux fins d'analyse à la demande d'un agent de police qui a des motifs raisonnables  de croire  de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à la consommation d'alcool.  
 \_\_\_ Consentement du délinquant

## Programme de traitement de la toxicomanie

\_\_\_ 16.1 de prendre part à une évaluation et d'accomplir un programme de traitement de la toxicomanie pouvant comprendre le traitement en tant que patient interne et le traitement en tant que patient externe, selon les directives de l'agent de surveillance.

### Autres programmes

\_\_\_ 17 participer à une évaluation et à un programme complète de :  
 \_\_\_ infractions d'ordre sexuel      \_\_\_ violence conjugale  
 \_\_\_ maîtrise de la colère      \_\_\_ problèmes de santé mentale ou troubles cognitives  
 \_\_\_ counseling individuel  pour \_\_\_\_\_  
 selon les directives de l'agent de surveillance.  
 \_\_\_ Consentement du délinquant

\_\_\_ 18 de consulter un médecin, un psychiatre et/ou un psychologue, selon les directives de l'agent de surveillance, de suivre les directives relatives aux rendez-vous, au counseling, au traitement et aux ordonnances, et d'autoriser la divulgation à l'agent de surveillance de renseignements relatifs aux rendez-vous et aux ordonnances.  
 \_\_\_ Consentement du délinquant (pouvoir judiciaire discrétionnaire)

### Non-communication

\_\_\_ 19.1 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec \_\_\_\_\_ Il vous est cependant permis d'être en contact par l'intermédiaire d'un avocat.

\_\_\_ 19.2 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec \_\_\_\_\_ .

\_\_\_ 19.3 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec \_\_\_\_\_ si vous avez consommé de l'alcool.

\_\_\_ 19.4 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec \_\_\_\_\_ sauf par l'intermédiaire d'un tiers adulte approuvé par écrit par l'agent de surveillance pour prendre des mesures à l'égard de l'exercice du droit d'accès auprès d'un enfant.

\_\_\_ 19.5 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec \_\_\_\_\_ sauf par l'intermédiaire d'un tiers adulte pour prendre des mesures à l'égard de l'exercice du droit d'accès auprès d'un enfant.

\_\_\_ 19.8 De ne pas se référer à \_\_\_\_\_ quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement tout en utilisant les réseaux sociaux électroniques.

\_\_\_ 19.9 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec \_\_\_\_\_ sauf par un avocat ou dans une salle d'audience présidée par un juge de banc de la Reine.

\_\_\_19.10 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec \_\_\_\_\_ sauf par l'intermédiaire d'un tiers adulte approuvé par écrit par l'agent de surveillance ou conformément à une ordonnance du banc de la Reine visant à organiser l'accès des enfants à condition qu'au moment de la prise de l'ordonnance, le juge ait reçu une copie de cette ordonnance de sursis.

### **Présence interdite**

\_\_\_20.1 de ne pas trouver au lieu de résidence, de travail ou d'enseignement de \_\_\_\_\_.

### **Service communautaire**

\_\_\_ 21 d'accomplir \_\_\_\_\_ heures de service communautaire d'ici le \_\_\_\_\_, as selon les directives de l'agent de surveillance.

### **Dédommagement**

\_\_\_22RG de verser à la Cour provincial au 1815, rue Smith, Regina, SK., S4P 2N5, à titre de dédommagement, la somme de \_\_\_\_\_  au plus tard le \_\_\_\_\_  en versements égaux de \_\_\_\_\_ \$, le premier versement devant être effectué au plus tard le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_, et les versements subséquents devant être effectués au plus tard le même jour chaque mois, jusqu'à paiement intégral.

### **Excuses**

\_\_\_24.1 de produire un projet d'excuses écrit \_\_\_\_\_ approuvé par l'agent de surveillance et de présenter ces excuses selon les directives de ce dernier au plus tard le \_\_\_\_\_.

### **Armes**

\_\_\_25.2 de ne pas avoir en votre possession  une arme à feu ou des munitions  une arbalète, une arme prohibée, une arme à autorisation restreinte, un dispositif prohibé, des munitions prohibées ou des substances explosives.

\_\_\_25.4 de ne pas avoir en votre possession un couteau, sauf lorsque vous l'utilisez pour manger.

### **Armes : fouilles**

\_\_\_26 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat,  à une fouille de votre personne et  de tout véhicule ou  ou de tout logement  dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession  par tout agent de police qui a des motifs raisonnables  de croire  de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à la possession d'armes à feu, de munitions ou d'autres armes.

\_\_\_Consentement du délinquant

**Se présenter à la police**

\_\_\_27.1 de vous présenter en personne au \_\_\_\_\_ service de police le \_\_\_\_\_, entre 9 h et 16 h et par la suite une fois par tous(toutes) les \_\_\_\_\_ entre 9 h et 16 h selon les directives qui vous sont données, sauf si ce service de police vous en dispense.

**Emploi/Formation**

\_\_\_28 de chercher et de conserver un emploi ou de suivre un programme de formation, selon les directives de l'agent de surveillance.

**Conditions additionnelles**

\_\_\_ OTHRA \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_ OTHRB \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## ADDITIONAL CONDITIONS

### **Conduite interdite**

\_\_\_29 de ne pas conduire un véhicule à moteur.

### **Copie de la présente ordonnance sur soi**

\_\_\_30 lorsque vous vous trouvez à l'extérieur de votre logement, d'avoir sur vous une copie de la présente ordonnance et de toute permission en constatant une exception, et de la produire à la demande d'un agent de police.

### **Interdiction de flâner**

\_\_\_31 de ne pas rester sans rien faire ou vous attarder dans le quartier délimité par \_\_\_\_\_ entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_, sauf \_\_\_\_\_.

### **Drogues : téléphones cellulaires interdits**

\_\_\_32 de ne pas avoir en votre possession ni utiliser un téléphone cellulaire, un téléphone intelligent, une radio à balayage de fréquences de police (*scanner*), ou autre dispositif électronique de communication portatif, sauf \_\_\_\_\_.

### **Drogues : fouilles**

\_\_\_33.2 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat à une fouille de votre personne et de tout véhicule ou de tout logement dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession par tout agent de police qui a des motifs raisonnables de croire de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à la consommation, la possession ou la garde illégales de drogues.

\_\_\_33.3 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat à une fouille de votre personne et de tout véhicule ou de tout logement dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession par tout agent de police.

### **Passeport**

\_\_\_34 avant votre remise en liberté, de remettre au tribunal votre passeport / votre (vos) document(s) de voyage international ou un avis écrit de Passeport Canada confirmant que ces documents sont échus. Il vous est défendu de faire une demande de passeport / de document de voyage international.

### **Interdiction de communication avec les personnes âgées de moins de 16 ans**

\_\_\_35 de n'avoir aucun contact, direct ou indirect, avec une personne âgée de moins de 16 ans, à moins d'être accompagné d'un adulte approuvé à cette fin par l'agent de surveillance ou de votre délégué.

### **Interdiction de fréquenter les lieux fréquentés par les enfants**

\_\_\_36 de ne pas vous trouver dans un parc public ou une zone publique où l'on peut se baigner s'il y a des personnes âgées de moins de 16 ans ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il y en ait, un terrain d'école, un terrain de jeu, une garderie ou un centre communautaire, sauf

---

### **Interdiction de travail ou de bénévolat auprès des enfants**

\_\_\_37 de ne pas accepter ou garder un emploi ou un travail bénévole qui vous placerait en relation de confiance ou d'autorité vis-à-vis de personnes âgées de moins de 16 ans.

### **Interdiction d'accès à la pornographie**

\_\_\_38 de ne pas accéder à de la pornographie ou en avoir en votre possession.

### **Interdiction de communication par Internet avec des enfants**

\_\_\_39 de ne pas utiliser un système informatique pour communiquer avec une personne âgée de moins de 16 ans.

### **Interdiction d'utiliser un ordinateur sauf pour le travail/la formation**

\_\_\_40.1 de ne pas être propriétaire d'un ordinateur, d'un dispositif portable de communication sans fil, d'un téléphone intelligent, d'un téléphone cellulaire ou de tout autre dispositif similaire, de ne pas en avoir un en votre possession, de ne pas y avoir accès ou de ne pas l'utiliser  si cet ordinateur, ce téléphone ou ce dispositif permet d'accéder à Internet  sauf pour les nécessités de votre emploi, de votre formation ou pour d'autres fins, étant entendu que vous devrez obtenir la permission préalable écrite de votre l'agent de surveillance relativement au lieu et aux circonstances.

### **Ordinateurs : fouilles**

\_\_\_41 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat,  à une fouille de votre personne et  à une fouille de tout véhicule ou  de tout logement  dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession  par tout agent de police qui a des motifs raisonnables  de croire  de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à l'utilisation, la possession ou la garde d'ordinateurs ou de dispositifs semblables précisés dans la présente ordonnance, ou l'accès à ceux-ci, et si des ordinateurs ou dispositifs semblables sont découverts, de permettre que leur contenu soit fouillé.